



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de votes pour : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÜN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.18.100 - Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2019 : créations et suppressions de postes

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant la nécessité de créer 3 postes et de supprimer 2 postes afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité, aux évolutions de carrières des agents et aux mouvements de personnel.

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 85.71 % (30h hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 80 % (28 h hebdomadaires),
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet.

Considérant que les postes à supprimer sont :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 80 % (28h hebdomadaires),
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 65% (13h hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} janvier 2019.

Après avis du Comité Technique du 26 novembre 2018 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 3 décembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'émettre un avis sur les créations et suppressions de postes,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole Perly, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) et 23 pour, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

02 JAN. 2019

02 JAN. 2019

02 JAN. 2019



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-18-100**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T14-09-24.00 (MI214574426)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181219-DL-18-100-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs au 1er janvier
2019 : Créations et suppressions de postes

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : DL.18.100-RH-modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2019 - créations et suppressions de postes.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 14:09

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 14:09

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 14:13